



#### SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire  
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise  
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

1210SO7630 ISSN 1252-9915 Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro Imprimé par nos soins  
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du  
6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au  
SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Cergy CDIS



**PRESE**  
DISTRIBUÉE PAR  
**LA POSTE**

Dispensé de timbrage PIC VAL DOISE

Déposé le jeudi 10 juin 2010

## Mobilisé(e)s sur tous les fronts...

Les mesures engagées par le gouvernement renforcent les inégalités à tous les niveaux et poursuivent notamment l'offensive contre l'école. Dans ce contexte il est urgent d'amplifier les réponses collectives. Après les mobilisations pour imposer d'autres solutions face au projet gouvernemental sur les retraites, l'intersyndicale appelle les salarié(e)s du public et du privé à se mobiliser à nouveau le 24 juin. Le SNUipp, avec la FSU, appelle tous les personnels à se mobiliser en recourant notamment à la grève pour assurer la réussite des manifestations.

Au niveau du service public d'éducation, une véritable hémorragie d'emplois dans les écoles est planifiée dans le seul but de ne pas remplacer un enseignant sur deux partant en retraite.

Les préconisations ministérielles, totalement inacceptables et insupportables pour l'avenir, envisagent différents leviers : alourdissement des effectifs par classe, fermeture de petites écoles et de classes uniques, nouvelle baisse de la scolarisation des 2 ans en maternelle, suppression de postes de RASED, précarisation du remplacement, suppressions de postes dans les administrations...

De même la formation professionnelle, durant l'année de stagiaire, est réduite à une adaptation à l'emploi, pour répondre aux besoins immédiats d'une responsabilité de classe. Les maîtres formateurs, en nombre insuffisant, devront accompagner les stagiaires mais aussi les étudiants en responsabilité, sans que leurs conditions de travail et leur décharge de service ne soient améliorées. Le dispositif de compagnonnage aura pour conséquence de désorganiser les écoles au détriment des élèves et des équipes.

Au travers de toutes ces « réformes », c'est l'avenir du système de retraite qui est remis en cause. C'est également la conception du métier d'enseignant et l'avenir de l'école dans son ensemble qui sont en jeu. La mobilisation de tous, de la maternelle à l'université, est nécessaire pour obtenir l'abandon de ces « réformes » désastreuses.

*Kamel Ould Bouali*  
Secrétaire départemental SNUipp 95



### Sommaire

Edito	p 1
Formation des enseignants	p 2,3,4
Carte scolaire et IA	p 5
Rythmes scolaire, carte sco.	p 6
Grève du 24 juin	p 7
Bulletin d'adhésion	p 8

Ce bulletin est adressé aux syndiqués et aux écoles du département.

## RETRAITES

### 24 juin

## Grève unitaire interprofessionnelle

Toutes et tous  
mobilisé(e)s



**SNUipp FSU**  
**Val d'Oise**

Tél : 01 30 32 21 88

Fax : 01 30 32 39 12

courriel : [snu95@snuipp.fr](mailto:snu95@snuipp.fr)

site : <http://95.snuipp.fr>

# Déroulement de l'année de stagiaire dans le Val d'Oise

Le déroulement de l'année de stagiaire a été présenté, lors de la CAPD du vendredi 28 mai 2010. A la rentrée, le Val d'Oise accueillera 236 professeurs des écoles stagiaires (PES), en moyenne 9 stagiaires par circonscription.

Compte tenu des directives ministérielles et des moyens dont dispose le département, l'IA annonce que les PES seront encadrés, suivis et accompagnés par des « réseaux de formation localisés ». Ces réseaux sont constitués par le regroupement de 2 (ou 3) circonscriptions disposant au total de 2 IEN, 4 CPC, 4 IMF et prenant en charge tous les PES sur les deux circonscriptions (environ 20 PES en moyenne).

Le dispositif prévu dans le 95 :

## Accueil

Accueil institutionnel des PES avant la rentrée (½ journée par l'IA et l'IEN-A puis ½ journée en regroupement dans les réseaux.

## Rentrée → vacances d'automne

PES en stage dans des classes de MAT (maître d'accueil temporaire). Durant ces 8 premières semaines de l'année, les PES seront en doublette avec le MAT titulaire de la classe. Les PES seront en observation et prendront progressivement en charge certaines séances de classe. Des temps de regroupement et des visites organisés et pris en charge par les IMF sont prévus sur cette période.

## Novembre → décembre

Le collègue MAT bénéficiera d'un stage de formation continue de 3 semaines et sera remplacé par le PES accueilli dans sa classe. Le PES sera ainsi en stage en responsabilité pendant 3 semaines dans la classe où il est affecté depuis la rentrée. Sur cette période, les PES seront visités par les IMF.

## A partir de décembre

PES affectés sur des postes de remplacements longs (brigade), avec un stage filé de formation continue de 4 semaines (entre décembre et février) sur leur circonscription.

## Evaluation

Plusieurs bilans d'étape, organisés par les réseaux de formation localisés seront prévus durant l'année.  
Juin : évaluation des compétences professionnelles en vu de la titularisation.

## Analyse et interventions du SNUipp

Le SNUipp rappelle son opposition à cette « réforme » de la formation initiale. Sa mise en oeuvre sur le terrain ne peut pas nous convaincre du contraire.

Ce que nous souhaitons défendre et faire avancer, dans le cadre imposé au 95, c'est : **pas de compagnonnage mais des professionnels de la formation IMF et PEMF partout...**

Tout en réaffirmant la nécessité de revoir fondamentalement cette « réforme », le SNUipp 95 a porté lors des audiences auprès de l'I.A. et lors des différentes instances paritaires l'idée qu'il fallait **développer le réseau des maîtres formateurs et confier la formation à des enseignants qualifiés pour cette mission.**

## PEIMF

Le SNUipp note la volonté exprimée par les représentants de l'IA de trouver une solution garantissant, malgré les pires conditions de la réforme, le souci d'une professionnalisation de la formation.

Nous souhaitons que les PES ne soient accompagnés que par des **IMF, PEMF**, ainsi que par des titulaires du CAFIPEMF non affectés actuellement sur des postes d'IMF (IMF volontaires qui se verront attribuer ¼ de décharge et l'indemnité d'IMF) et par des enseignants volontaires engagés dans la préparation du CAFIPEMF (volontaires qui pourront se voir attribuer ¼ de décharge).

Les PEIMF n'ont pas été associés à l'architecture et à l'articulation des différents volets de formation des nouveaux stagiaires. Il n'est pas compréhensible que les PEIMF n'aient pas encore été reçus par l'IA pour échanger avec eux sur les modalités d'organisation de la rentrée, sur leur place dans la formation initiale et continue...

Le SNUipp a vivement réagi par rapport aux perspectives proposées ou imposées aux PEIMF. Au vu de la charge de travail, le risque est grand que leurs missions se recentrent exclusivement sur le suivi des stagiaires au détriment d'autres missions telles que leur participation à la formation initiale et continue qui pourtant est précieuse et déjà bien mise à mal. D'autre part, au vu du cahier des charges, la quatrième mission semble être envisagée comme une éventualité et non une mission affirmée. Pour nous, il serait catastrophique que les maîtres formateurs soient entièrement captés par des tâches de formation pour la seule formation des PES, ou pour la formation continue. Il est indispensable qu'ils interviennent à l'IUFM dans le cadre des masters notamment auprès des M2.

En conclusion et compte tenu des éléments qui précèdent, il est urgent, pour le SNUipp, de mettre en oeuvre des dispositions pour augmenter le volume de postes de formateurs sur notre département. Nous rappelons également que la réévaluation de leur indemnité envisagée par le ministère est insuffisante au regard des exigences de leurs missions. Nous signalons également la nécessité d'une réelle prise en charge des frais engagés par les formateurs lors de leurs déplacements.

L'IA informe également qu'il envisage de mettre à disposition 8 à 10 postes d'appui qui pourront intervenir sur les circonscriptions identifiées.



## Cahiers des charges

L'IA précise que le cahier des charges des MAT est en cours de finalisation.

Le cahier des charges des IMF s'articulera autour de 4 axes :

- tutorat et accompagnement des PES,
- participation à la formation continue,
- suivi des stages en responsabilité des M2,
- interventions en formation initiale (si convention avec l'université).

## M.A.T.

Le SNUipp a rappelé que devenir MAT est un acte volontaire. Toute pression est à bannir. Nous sommes également intervenus sur le fait que les MAT sont désignés par les IEN, ce qui n'est pas un élément rassurant sur l'équité pour tous les stagiaires et pour tous les titulaires qui pourraient être intéressés par cette mission. Il serait tout à fait possible de lancer un appel à candidature départemental.

Nous avons demandé à ce qu'une formation spécifique soit proposée à tous les MAT sur le mois de juin. Il s'agit pour nous de prendre des dispositions afin de préparer ces collègues à l'enjeu de l'accueil et des missions qu'ils auront à assurer auprès des PES. Compte tenu des difficultés de remplacement, l'IA ne prévoit seulement qu'une journée en fin d'année.

Nous avons demandé à ce qu'un accompagnement vers une formation de formateurs ou le CAFIPEMF puisse être proposé aux MAT. Les représentants de l'IA annoncent que durant le stage en responsabilité du PES, les MAT bénéficieront de trois semaines de stage de formation continue qui prend en compte la dimension de formateur pour ceux qui souhaitent s'engager dans cette voie (renforcement didactique et professionnel, gestion de la classe, orientation pour la suite de leur parcours CAFIPEMF...)

## Rentrée des P.E.S. ?

Les PES seront invités à participer à une journée de rencontres organisée par l'IA avant la rentrée. L'IA ne précise pas si cette journée est prise dans les 2 jours de pré-rentrée. En fonction de la date choisie par l'IA, les PES ne seront pas nécessairement fonctionnaires stagiaires à cette date, ils ne pourront donc pas être rémunérés. Cette initiative pourrait également poser des problèmes sur le plan de la responsabilité en cas d'accident. D'autre part il est prévu que les formateurs accueillent les PES dans l'après-midi de cette journée particulière.

Dans une telle éventualité, pour le SNUipp, cette journée se fait en dehors du temps de travail. Elle n'a donc pas de caractère obligatoire. Le SNUipp FSU demande qu'un défraiement soit versé aux « volontaires » qui souhaitent participer à ces réunions.

En conclusion : malgré la mise en place de dispositions particulières sur le Val d'Oise, visant à assurer une dimension professionnalisante avec la recherche d'un accompagnement par des formateurs de terrain qualifiés, il s'agit de conditions de « formation » difficilement compatibles avec les exigences du métier d'enseignant. Elles ne sont pas de nature à remplacer la formation professionnelle d'un candidat reçu qui se projette dans son métier...

## Et la titularisation ?

Une question importante qui n'avait toujours pas de réponse à la date du 27 mai 2010 : les textes concernant l'évaluation, la validation, la certification des professeurs des écoles stagiaires n'existent pas. Un projet d'arrêté fixant les modalités d'évaluation et de titularisation des PES est en cours d'écriture par le ministère. Les premiers éléments indiquent qu'un jury composé d'IA et/ou d'IEN se prononcera à partir de l'avis formulé par l'Inspecteur de l'Education Nationale. Avis fondé sur le rapport établi par le tuteur et qui pourra, si besoin, résulter d'une inspection !!!

## Démocratisation de l'accès au métier ?

Avec le décalage du recrutement par le prolongement des études, la question de la démocratisation de l'accès au corps des PE va devenir cruciale. La mixité sociale, déjà entamée lors du passage à la licence, va être fortement réduite. Il semble indispensable de permettre à tous ceux qui le souhaitent de devenir enseignants par l'augmentation des allocations d'autonomie et/ou la mise en place de salaire étudiant.

## Un modèle de formation inadapté

Le nouveau modèle de formation présente une véritable séparation entre les aspects disciplinaires et professionnels : les aspects disciplinaires relèvent seulement du master et de l'université ; les aspects professionnels de l'accompagnement sur le terrain. Cette séparation est artificielle, inopérante et contraire à une formation en alternance. Aucun cadrage concernant les volumes horaires d'enseignement et aucune référence à un cadre national de plan de formation ne sont prévus.

Les IUFM (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres) ne sont même plus mentionnés par le ministère et les coopérations entre universités au niveau académique inexistante dans les textes. La formation des enseignants risque d'être très différente d'une académie à une autre.

## Revalorisation ?

Pour les nouveaux enseignants, dès 2011, le ministre décale d'une année le recrutement en tant que fonctionnaires stagiaires.

Avec ce tour de passe-passe, c'est plus de 15 000 • par stagiaire qui sont économisés par le gouvernement. La titularisation est reculée d'un an.

Avec cette « réforme », les lauréats du concours seront fonctionnaires stagiaires en responsabilité d'une classe sans véritable formation professionnelle.

La pseudo « revalorisation », promise par le président de la République, ne concernera qu'un quart des enseignants. A cela s'ajoute l'allongement de la carrière d'un an, au moment de nouvelles attaques contre les retraites.

## Précaires ?

Dès cette année, le ministère a offert des stages en responsabilité aux étudiants inscrits en préparation au concours à l'IUFM ou en première année de master à l'université. Sans préparation suffisante, sans connaissance préalable de la classe, sans réflexion postérieure au stage, cette découverte brutale de la classe est la pire des méthodes de formation !

Le SNUipp s'oppose à l'utilisation d'étudiants comme moyen de remplacement et demande la création de postes nécessaires pour répondre aux besoins de remplacements. Il exige une véritable formation en alternance à l'IUFM.

La réussite des élèves ne peut s'accommoder de bricolages aussi irresponsables !



# Publicité : payer pour se former...

**De nombreuses sociétés proposaient déjà aux étudiants des préparations aux concours de l'enseignement. Un nouveau cap vient d'être franchi... Quand la formation initiale et continue des enseignants s'ouvre au marché privé.**

On peut trouver sur internet une intéressante publicité pour des actions de « formation continue des professeurs débutants » sur le site de la société Forprof, « Institut National de Formation des Maîtres ».

On peut y lire que les lauréats des concours de 2010 vont se « retrouver devant une classe sans avoir été préparés techniquement à faire ce métier. Or, prendre une classe en main sans formation est difficile, voire risqué. Réussir sa première quinzaine de classe est indispensable pour réussir son année. »

Cette société fait donc des propositions d'actions « de formation continue » pour les professeurs des écoles débutants :

- stage de prise en main de la classe fin aout ;

- stage d'accompagnement et de perfectionnement pendant les congés d'automne ;
- coaching personnalisé au 1er, 2e ou 3e trimestre.

Concernant le premier stage, il est dit :

« Ce stage aura lieu dans toutes les grandes métropoles régionales [...] avec, comme objectifs :

- Acquérir les savoirs et gestes professionnels du Professeur des Ecoles lors de sa prise de fonction (comment gérer les premiers jours ? comment organiser et conduire la première réunion avec les parents ? Les premières séances d'apprentissage, comment les organiser ? Comment s'imposer ? Quelle attitude avoir devant telle ou telle difficulté ?)

- Construire avec les conseils d'un ForproFesseur votre programmation du premier trimestre.

- Construire les premières séances d'apprentissage pour les 3 premières semaines de la rentrée.

Le travail sera adapté en fonction de votre future première classe : Cycle 1 ou Cycle 2 ou Cycle 3.

Vous aurez la possibilité d'être logé(e) sur place pour un prix très raisonnable lors de 4 nuits.

Nos ForproFesseurs sont des Conseillers Pédagogiques et Maîtres Formateurs, tous praticiens et formateurs d'enseignants du primaire dans l'Education Nationale. »

La page se conclut par une liste d'une trentaine de villes où auront lieu les stages « avec hébergement si besoin ». Aucune information n'est donnée sur le cout de ces prestations pour les PE-stagiaires qui s'y inscriraient. Nous nous sommes inscrits pour connaître celui-ci.

La société propose également un « coach pédagogique ». Un « ForproFesseur, professionnel ayant plus de 15 ans de pratique personnelle dans le primaire, (...) consultable

directement au quotidien selon vos besoins et attentes ». Les formateurs «intéressés» peuvent proposer leurs services...Aucune information n'est donnée sur la rémunération proposée mais on peut penser qu'elle sera supérieure aux 21,94 euros octroyés aux tuteurs (par semaine et par stagiaire) par l'IA du Val d'Oise.

Comme le souligne notre collègue André Ouzoulias, professeur à l'IUFM de Versailles : « **n'est-ce pas une nouvelle illustration du fait que la main invisible du marché est en mesure de pourvoir aux besoins des individus mieux et plus rapidement que l'État... devenu manchot ?** »



## Motion à signer et faire signer

Le gouvernement, pour qui enseigner n'est pas un métier qui s'apprend, continue d'installer sa réforme de la formation des enseignants dans l'urgence et l'improvisation. L'absence de cadrage national conduit à assurer l'accueil des stagiaires au bon vouloir des recteurs sous la dépendance des moyens locaux. Nous proposons aux conseils des maîtres la motion suivante.

### MOTION du CONSEIL des MAITRES Pas de formation par compagnonnage

Le ministère s'obstine à mettre en place une réforme de la formation dont nous demandons l'abandon.

Dès la rentrée prochaine, les professeurs stagiaires, lauréats du concours 2010, seront nommés dans les écoles, accompagnés par « des enseignants expérimentés » et ne bénéficieront, au mieux, que d'un tiers de leur temps de service pour de la formation. En supprimant l'organisation actuelle de l'année de stagiaire PE2 à l'IUFM, le ministère confirme que le compagnonnage constitue l'essentiel de la formation.

Nous dénonçons vigoureusement les conditions d'organisation de cette année de stage, qui ont pour conséquence de mettre en difficulté les enseignants stagiaires et de désorganiser les écoles au détriment des élèves et des équipes.

Nous nous opposons à un dispositif de compagnonnage fondé sur des personnels non qualifiés et non formés à des missions de formation professionnelle.

Nous sommes résolument aux côtés de nos collègues stagiaires qui seront accueillis dans les écoles et qui veulent une véritable formation professionnelle en IUFM. Nous exigeons qu'ils soient accueillis dans un dispositif basé sur une véritable formation professionnelle à l'IUFM et accompagnés par des maîtres formateurs. Nous demandons à ce que les missions des maîtres formateurs soient confirmées et que des formations au CAFIPEMF soient engagées dès maintenant.

Le conseil des maîtres

Motion à télécharger sur <http://95.snuipp.fr/spip.php?article1422>

Signez et faites signer la motion - Signez et faites signer la motion

# Quand les IA et les Recteurs doivent préparer la Carte Scolaire...

*Le Ministre de l'Éducation Nationale a chargé les Rectorats et les Inspections d'Académie de l'aider à préparer les retraits de postes pour la rentrée 2011. Le « volume » des retraits de postes ne doit plus seulement « descendre » du ministère, il doit aussi « remonter » du terrain... Un mode d'emploi et un calendrier ont été fournis par le ministère aux recteurs et IA afin de leur donner des pistes de travail... Le SNUipp s'est procuré ce diaporama que vous pouvez trouver à l'adresse suivante <http://95.snuipp.fr/spip.php?article1438>. Des diapositives très intéressantes... pour avoir une idée de ce qui nous attend...*

La diapositive 11, par exemple, parle des « leviers académiques identifiés 1° degré ». Derrière le jargon très technocratique du ministère, nous trouvons là tous les domaines où les recteurs et les IA vont chercher, non pas à mieux faire fonctionner les écoles, mais plus sûrement les **coupes sombres de la prochaine carte scolaire...** avec comme but principal ne pas remplacer un enseignant sur deux partant en retraite. Ce document énumère les différentes mesures dont le ministre exige l'examen et le chiffrage par les académies :

- **Augmentation de la taille des classes** : relèvement des seuils d'ouverture et de fermeture de classe ; regroupement des structures.

- **Réduction du besoin de remplacement** : réduction du besoin de remplacement ; ouverture du vivier de remplacement.

- **Baisse de la scolarisation à 2 ans.**

- **Sédentarisation des enseignants « hors classe »** : enseignement spécialisé – RASED ; coordination/animation pédagogique ; personnels affectés à d'autres fonctions.

- **Intervenants extérieurs/assistants de langue.**

Le SNUipp est intervenu auprès du ministère pour dénoncer ces mesures dont certaines sont à l'œuvre depuis 2002. Le ministre confirme la **volonté de supprimer des postes**. Le dogme du non remplacement d'un départ sur deux à la retraite se traduirait par une **suppression de 17 000 postes** au budget 2011 dans l'Éducation Nationale.

Les arbitrages nationaux (8000 dans le premier degré et 8000 dans le second degré ?), le cadrage budgétaire global, le niveau des recrutements aux concours 1er et 2 degré, le choix des leviers nationaux ne sont pas encore connus. Ils interviendront fin juin.

La lecture des fiches qui accompagnent ce diaporama et qui sont également disponibles sur notre site, contient la demande d'examen et de chiffrage de mesures nouvelles **extrêmement dangereuses** :

- Modification du système de remplacement avec examen du recours aux non titulaires pour les remplacements courts. Est évoqué le **recours systématique à des non-titulaires et des vacataires** pour assurer les remplacements de courte durée ou pour faire face aux pics d'absences. Des objectifs chiffrés sont donnés : 80 % de non-titulaires pour des remplacements de moins de 2 jours ; 50 % de 3 à 5 jours ; 25 % entre 6 et 10 jours.

- Organisation autant que possible de la **formation en dehors du temps de travail** : la formation continue est la principale variable d'ajustement du remplacement. Il est envisagé de développer des sessions de formation en dehors du temps scolaire (le mercredi après-midi) ou pendant les vacances scolaires.

- Hypothèse d'un **recrutement nul** des maîtres G et des psychologues scolaires et détermination d'un **volume minimum** des maîtres E.

- **Suppression d'un millier d'emplois** d'assistants étrangers : il y a 1 059 emplois d'assistants étrangers et 1475,5

emplois d'intervenants extérieurs. Le ministère envisage une économie de l'ordre d'un millier d'emplois.

- Poursuite de la **baisse de scolarisation des deux ans** là où le taux dépasse le taux moyen national : peu de marges. Il n'y a plus que 11,6 % d'enfants de moins de 3 ans scolarisés dans le public et la baisse tendancielle de ce taux est déjà inscrite dans les prévisions d'effectifs. Il est demandé de ne pas tenir compte du nombre de moins de 3 ans scolarisés dans la détermination des seuils d'ouverture. Lorsque les départements n'utilisent plus de seuils d'ouverture en maternelle, le ministère fixe les seuils suivants : 27 élèves en éducation prioritaire, 32 hors éducation prioritaire.

- **Augmentation de la taille moyenne des classes** : l'objectif chiffré est d'une remontée de 0,6 ou 0,7 élèves par classe, ce qui représente 6000 à 7000 postes. Le ministère compte y parvenir en augmentant la taille des écoles (fusion), en augmentant les seuils d'ouverture et en prenant en compte des entités plus larges que les écoles (exemple : nombre d'élèves à l'échelle d'une commune).

La volonté affichée de « ne pas dégrader les performances globales » ne se révèle être qu'un vœu pieux lorsque l'on étudie une à une la poursuite des mesures engagées et les décisions nouvelles. Il s'agit d'une véritable hémorragie d'emplois envisagée dans les écoles élémentaires et maternelles.

Comment développer l'enseignement des langues vivantes, alors que le ministère propose la suppression d'un millier de postes d'assistants étrangers ? De même, comment faire bénéficier à tous les élèves qui en ont besoin de l'intervention d'un Rased, tandis que « le ministère propose de ne recruter aucun maître G, aucun psychologue scolaire et un minimum de postes E. Le ministre demande aux recteurs de travailler sur une hypothèse d'une remontée du nombre moyen d'élèves par classe qui se traduirait par la suppression de 6 000 à 7 000 postes, alors que les classes françaises sont plus chargées que dans les autres pays européens.

La loi prévoit la possibilité d'une scolarisation des deux ans notamment dans les zones d'éducation prioritaires, mais le ministère demande une nouvelle baisse du nombre de places en maternelle en ne tenant pas compte du nombre de moins de trois ans y compris en ZEP !

Le président de la République veut-il devenir le champion de l'absentéisme des enseignants dans les écoles ? La proposition ministérielle de faire appel à des vacataires non formés, quand dans le même temps le nombre d'enseignants est insuffisant pour effectuer les remplacements d'enseignants en congé de maladie ou de maternité, pourrait en effet se traduire par des milliers d'enseignants des écoles manquant devant les élèves lors des rentrées 2011, 2012 et 2013.

**La mobilisation des enseignants devra être à la hauteur des attaques du gouvernement contre le service public d'éducation, notamment lors de la journée du 24 juin 2010.**

## Rythmes scolaires : pour une réflexion sans tabou

*Le ministre de l'Éducation Nationale a installé, le lundi 7 juin, le comité de pilotage de la conférence sur les rythmes scolaires. Le SNUipp avait demandé une remise à plat de l'organisation du temps scolaire après les mesures brutales imposées par Xavier Darcos.*

En effet la suppression de la journée du samedi matin et de deux heures de classe pour tous les élèves s'est traduite le plus souvent par l'adoption d'une semaine organisée sur quatre jours de classe.

Les observations des enseignants des écoles, les conclusions de l'académie de médecine comme l'avis de nombreux spécialistes mettent en avant le décalage entre les rythmes de l'enfant et l'organisation de la journée, de la semaine ou de l'année scolaire.

De nombreuses équipes pédagogiques ont cherché à faire évoluer l'organisation du temps scolaire et périscolaire pour mieux répondre aux besoins des élèves : avant 2007, 25 % des écoles avaient décidé de travailler fin août et début juillet en supprimant le samedi matin, d'autres avaient déplacé le samedi au mercredi matin, d'autres ont aménagé la pause méridienne pour favoriser les apprentissages, d'autres travaillent deux mercredis sur trois ... Tous les enseignants regrettent le **déséquilibre du deuxième trimestre** qui ne respecte pas l'alternance de 7 semaines de travail et deux semaines de vacances.



Pour le SNUipp, une évolution de la durée de la journée de classe ne peut s'envisager, sans **prendre en compte tous les éléments** (travaux des chercheurs, âge des enfants, rythmes de vie, nécessité de mettre en place dans toutes les écoles et pour tous les élèves un accompagnement afin de ne pas augmenter les inégalités entre familles et entre territoires). Pourquoi, par exemple ne pas revenir, après une discussion avec les acteurs économiques à calendrier en deux zones qui permettrait un deuxième trimestre équilibré ? Le calendrier de tous les élèves doit-il rester tributaire d'intérêts économiques liés aux seuls 9 % des familles qui partent en vacances d'hiver ?

Pour le SNUipp la réflexion doit être conduite sans tabou et toutes les propositions doivent être étudiées avec l'ensemble de leurs conséquences.

Le SNUipp est disponible pour participer à la réflexion de la conférence sur les rythmes. Il considère qu'en aucun cas les décisions prises ne devront faire l'impasse sur les moyens nécessaires tant ceux concernant le temps scolaire (plus de maîtres que de classe, ...) que le temps périscolaire.

## Carte scolaire dans le Val d'Oise

*Les conditions dans lesquelles s'organisent la rentrée 2010 sont marquées par un désengagement considérable de l'Etat et annoncent une dégradation importante des conditions de fonctionnement des écoles.*

Avec une augmentation prévisionnelle de 1317 élèves à la rentrée 2010, la dotation départementale de 52 postes (dont 25 réservés pour compenser le volume de décharges de direction assuré par les PE2) s'avère très vite insuffisante. Compte tenu du cadre budgétaire imposé par le ministère, déjà lors du CTPD du mois de mars, nous avons identifié et signalé plusieurs écoles qui ont connu une décision de fermeture avec des effectifs très proches du seuil et les écoles qui n'ont pas obtenu d'ouverture alors que les effectifs étaient très proches du seuil d'ouverture. Nous avons alors demandé que les situations de ces écoles soient réexaminées en juin.

Le SNUipp est intervenu sur toutes les situations individuelles signalées par les écoles et plus globalement sur l'ensemble des dossiers liés à cette carte scolaire.

Enfin nous avons demandé que des dispositions soient engagées dès à présent afin de permettre aux écoles d'anticiper la rentrée de septembre. Nous rappelons que la hausse des effectifs par classe à la rentrée 2009 a contraint l'IA à ouvrir 32 classes provisoires le 4 septembre 2009.

### Bilan des mesures :

- 20 fermetures,
- 23 ouvertures,
- 40 situations avec « effectifs à surveiller » pour la rentrée de septembre : 9 pour une éventuelle fermeture et 31 pour une éventuelle ouverture. Ces situations seront revues au CTPD de septembre.

### Postes RASED

A l'issue du mouvement, il restait 35 postes E et 18 postes G. Ce nombre est en augmentation sensible par rapport aux années précédentes. Il est le résultat d'une politique nationale qui fragilise l'avenir à court terme de ces postes. Il est également le fruit d'une restriction des départs en CAPASH.

Cette situation envoie un signal très négatif pour la prévention et lutte contre l'échec scolaire et marque de manière importante la dégradation des conditions de fonctionnement des écoles qui ne pourront plus disposer de l'apport et des expertises de ces collègues spécialisés.

Le SNUipp a demandé un bilan chiffré avec les répartitions par secteur. Il est urgent de favoriser les départs en formation...

**Toutes et tous  
mobilisé(e)s  
le 24 juin 2010**

# Retraites : « rien n'est joué ! » : grève et manif le 24 juin...

**Face à un gouvernement qui souhaite « maintenir le cap », l'intersyndicale du 27 mai appelle à une nouvelle « journée de mobilisation » pour le 24 juin sur l'emploi et les retraites. La journée d'action du 27 mai a montré la capacité de mobilisation des salariés sur la question des retraites.**

Le Document d'orientation sur la réforme des retraites transmis aux partis politiques, aux partenaires sociaux et aux organisations syndicales de la Fonction publique se

sur les plus précaires d'entre eux.

Dans le même temps, l'annonce de la participation des hauts revenus à ce financement demeure bien symbolique.

voulait, dans ses engagements, rassurant : « sauvegarder le régime par répartition », « écarter toute solution qui baisserait le niveau de vie des Français ou augmenterait le chômage »... Une phraséologie qui n'a pas longtemps caché les intentions du gouvernement. Un dogme qui en paraphrasant une doctrine célèbre se résume à : « travailler plus longtemps pour gagner autant ».

En effet, le gouvernement a précisé ses pistes de travail par voix de presse : recul de l'âge légal de départ à la retraite et allongement de la durée de cotisations a annoncé le ministre du travail Eric Woerth.

« Inacceptable ! » a répondu le million de manifestants dans les rues. Non seulement cette décision ne répond pas à la question de la pérennité du système des retraites par répartition mais elle est injuste et

inégalitaire pour nombre de salariés. Elle fait porter les efforts sur les salariés qui ont commencé à travailler tôt et

## Quelles pistes pour les fonctionnaires ?

### - Hausse des cotisations ?

Aujourd'hui, alors que les employés du privé reversent 10,55% de leur salaire brut au régime des retraites, le taux de cotisation des fonctionnaires n'est que de 7,85%. Une hausse de la cotisation est envisagée. Elle se traduirait par une baisse des rémunérations.

### - Jusqu'à 70 ans ?

Le report de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans pour les fonctionnaires et de 55 à 56 ou 57 ans pour ceux en service actif aurait une conséquence sur le niveau des pensions. Aujourd'hui l'âge moyen de départ en retraite des enseignants des écoles est de 56 ans. Les enseignants des écoles devront-ils poursuivre leur travail avec les élèves jusqu'à 70 ans pour pouvoir bénéficier d'un taux de pension décent ?

### Mère de 3 enfants et enseignante jusqu'au bout ?

Aujourd'hui, il n'y a pas de condition d'âge minimum pour que les fonctionnaires, mères de 3 enfants partent à la retraite quand elles ont 15 ans de service actif. Une sur six bénéficie de cette mesure, à un âge moyen de 51 ans. Le SNUipp condamne par avance toute remise en cause de ce droit.

Aucun chiffre n'est venu préciser cette déclaration et rien ne présage une taxation des revenus financiers à la hauteur des besoins. Le gouvernement a aussi évoqué l'harmonisation éventuelle entre le public et le privé. Cette façon de distiller des informations au compte-gouttes multiplie les incertitudes et des inquiétudes mais surtout maintient le flou sur les véritables intentions du ministère. Alors que le projet de loi devrait être annoncé le 18 juin, les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA appellent à une nouvelle journée de mobilisation le 24 juin. Le président de la République a indiqué que le projet de loi serait déposé sur le bureau du parlement à la rentrée.

**Rien n'est joué donc. Jusqu'à l'automne, l'intersyndicale a l'intention de peser**

**et de faire avancer ce dossier avec l'aide et l'intervention des salariés.**

## Tous mobilisés le 24 juin !!!

**Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA se sont réunies le lundi 31 mai 2010 pour faire l'analyse de la journée de mobilisation du 27 mai pour l'emploi, les salaires et les retraites et pour envisager les suites.**

Elles portent une appréciation positive sur la dynamique de mobilisation qui a rassemblé les salariés du public et du privé, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes alors que les annonces gouvernementales, notamment de reporter l'âge légal de départ en retraite, ont été faites 3 jours avant cette journée.

Les organisations syndicales rappellent que :

- la remise en cause de l'âge légal à 60 ans est inacceptable et injuste, en particulier elle fait porter les efforts sur les salariés qui ont commencé à travailler tôt et les travailleurs et travailleuses les plus précaires ;
- la reconnaissance de la pénibilité est incontournable et ne peut se concevoir à partir d'un examen médical ;
- la question des nouvelles ressources reste pleine et entière ;
- la situation de l'emploi se dégrade, notamment pour les jeunes et les seniors, nécessitant une autre politique de l'emploi.

Les orientations du gouvernement ignorent l'essentiel des exigences formulées par les organisations syndicales.

Le gouvernement, avec mépris, a affirmé vouloir maintenir le cap sans prendre en compte la mobilisation des salarié(e)s. Il écarte toute idée d'un véritable débat et distille son projet au fil de l'eau. C'est inacceptable.

Le gouvernement reste campé sur l'allongement de la durée de cotisations et le report de l'âge légal de départ à la retraite. Taxation des hauts revenus et des revenus du capital, harmonisation éventuelle entre le public et le privé... autant d'incertitudes et d'inquiétudes sur ses véritables intentions.

**Rien n'est joué ! Le projet de loi devrait être présenté autour du 18 juin. L'intersyndicale se retrouvera régulièrement tout au long du processus qui court jusqu'à l'automne. Elle précisera ses analyses, continuera à faire connaître ses propositions et affinera ses mots d'ordre. Elle continuera à convaincre les salarié(e)s que leur intervention est indispensable.**

Elles décident et appellent les salarié(e)s du public et du privé, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes à une nouvelle journée de mobilisation le 24 juin 2010.

# BULLETIN D'ADHESION 2010 - 2011

S  
N  
U  
I  
P  
P  
(FSU)  
95  
A  
D  
H  
E  
S  
I  
O  
N  
2  
0  
1  
0  
/  
2  
0  
1  
1

NOM : M. Mme. Mlle

Prénom :

COTISATIONS 2010/2011

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

Adresse personnelle (envoi des publications) :

Code Postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

e-mail :

Etablissement :

Date & Signature

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par l'organisation syndicale.

Je demande au Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC du Val d'Oise de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Val d'Oise.

**La cotisation syndicale ouvrira droit à un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation sur l'impôt sur les revenus 2011.**

Exemple : Pour une cotisation de 100 euros : crédit d'impôt = 66 euros.

échelon	instit.	prof. écoles	prof. écoles hors classe
01		94,00	136,00
02		103,00	153,50
03		108,50	165,00
04		114,00	176,50
05		120,50	191,00
06	107,00	128,00	203,50
07	109,50	136,00	215,00
08	115,50	146,00	
09	121,00	155,50	
10	129,00	168,00	
11	141,00	181,00	

Cocher la case correspondant à votre situation

AJOUTER	en €
IPEMF, spécialisés	4,20 €
CPC	7,50 €
CPD	11,30 €
Direction 2 à 4cl.	4,40 €
Direction 5 à 9cl.	8,30 €
Direction 10cl. et+	11,00 €
Direction SEGPA	14,00 €
Direction EREA	33,00 €

- PE1 : 35,00 •  AE, AVS, EVS : 50,00 •  
 PE2, Retraités : 94,00 •  Mi temps : 75 •  
 Autres temps partiels, congés formation, CPA : au prorata de la cotisation de l'échelon  
 PEGC : 0,51 % du salaire brut  
➔ Pour toute situation particulière, contacter la section

Le montant de ma cotisation est :  
 Je paye avec 1 ou 4 chèques à l'ordre de SNUipp Val d'Oise  
 Je choisis le prélèvement BPRNP (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB). Indiquer le nombre de prélèvements mensuels souhaités : (10 max d'octobre à juillet)  
 Je choisis le prélèvement reconductible

L'adhésion au SNUipp comprend le service des publications départementales et nationales du SNUipp et de la FSU.

## TITULAIRE DU COMPTE

Nom et prénom

adresse

Code postal

Ville

## COMPTE à DEBITER

Code Etablissement

Code guichet

N° de compte

Clé

Date

Signature

## AUTORISATION de PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai directement le différend avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR

405.975

## ORGANISME CREANCIER

SNUipp Val d'Oise  
 26 rue Francis Combe  
 95014 CERGY CEDEX

## Etablissement teneur du compte (à compléter SVP)

**Trop cher ! Non ! 66 % de la cotisation est déductible des impôts, et vous pouvez fractionner votre paiement en 10 mensualités.**

Bulletin d'adhésion à retourner au SNUipp 95 - 26 rue Francis Combe - 95 014 Cergy Cedex

**Je me syndique, dès maintenant, pour l'année 2010 -2011...**

**SNUIPP**

F  
S  
J